



Moi,
quand je
serai grande,
j'aurai un
salaire
d'homme!

27 % D'ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES :

STOP!



Combattre les inégalités femmes/ hommes, C'est défendre les intérêts de toutes et tous !



C'est dans une perspective d'émancipation et de progrès social pour toutes et tous que la CGT combat les inégalités entre les femmes et les hommes et a décidé de faire de la journée du 8 Mars une journée de mobilisation et de grève !

En plus des inégalités constatées (précarité, déroulement de carrière, niveau de rémunérations, accès à des emplois supérieurs...), s'ajoutent la montée des discours réactionnaires et obscurantistes : extrême-droite et fondamentalisme religieux.

Dans la fonction publique, l'idée répandue est qu'il y a forcément égalité salariale entre les femmes et les hommes puisque les statuts des personnels sont régis par décrets, et que les salaires sont définis par des grilles de rémunérations non discriminantes.

Pourtant, il existe bel et bien des inégalités de revenus, de déroulement de carrière de conditions de travail entre les femmes et les hommes.

Ainsi dans la fonction publique d'Etat, l'écart salarial se chiffre à environ 17 %, et la **précarité, le temps partiel imposé ou choisi, touche prioritairement les femmes.**

Toutes ces inégalités s'accroissent tout au long de la carrière et ont pour conséquence de minorer les pensions de retraite des femmes par rapport à celles des hommes.

L'Education nationale n'y échappe pas et on peut constater, par exemple, en étudiant le bilan social établi chaque année par le ministère, que le salaire net des hommes est en moyenne supérieur de 8 % à celui des femmes, que ces dernières sont sous représentées dans les postes les plus rémunérés et qu'elles sont plus souvent concernées par des contrats très précaires.

**Public, privé :
A TRAVAIL EGAL SALAIRE EGAL**



Mercredi 8 Mars 2017

- **Rencontre – débat de 14 h à 15 h 30 à la Bourse du travail de Toulon** (sur le thème du droit à l'avortement) suivi d'un
- **RASSEMBLEMENT** et d'une « Flashmob » à 15 H 30 sur le parvis de la Gare de Toulon

Lutter contre la précarité, c'est lutter pour l'égalité!

La question de la précarité se trouve au cœur du problème des inégalités entre les femmes et les hommes au travail. Si les femmes ne sont pas seules à subir la précarité, elles en sont beaucoup plus souvent et beaucoup plus fortement victimes.

—Les carrières des femmes sont plus souvent discontinues, instables (CDD, CUI, dispositifs de retour à l'emploi,...), ce sont les ruptures de parcours professionnel ou personnel qui créent la précarité ou son risque.

D'après les chiffres du ministère des Droits des femmes, le taux de pauvreté des femmes de moins de 65 ans, en 2011, excédait de 1,3 point celui des hommes. Une famille monoparentale sur trois est sous le seuil de pauvreté et 57 % des bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active) sont des femmes.

Ces difficultés se répercutent également sur les niveaux de retraites.

—Le ministère de l'éducation n'échappe pas à la règle : il emploie 163 000 non-titulaires.

Le pourcentage de femmes augmente systématiquement pour les contrats les plus limités dans le temps et les plus mal payés. Sur les 90 000 personnels d'assistance éducative plus de 60 000 sont des femmes. Les CUI (Contrats Uniques d'Insertion qui occupent des fonctions d'accompagnement pédagogique, d'aide aux élèves handicapé-e-s ou d'aide administrative) payés au SMIC horaire et presque tous à temps partiel sont aujourd'hui près de 70 000. Il n'y a pas de données statistiques centralisées mais par exemple : dans le bilan social de l'académie de Versailles, en 2013 sur 4 841 CUI employés, 4 539 sont des femmes, soit plus de 90 %...

La lutte pour l'égalité et contre la précarité doit donc prendre en compte dans ses revendications les dimensions professionnelles mais aussi celles de l'organisation sociale de nos vies quotidiennes.

Le combat des femmes est un combat global pour gagner l'égalité des droits, il nous concerne toutes et tous.

La CGT revendique... Le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes, au travail et dans la vie :

- L'égalité dans l'emploi, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite ;
- L'interdiction du temps partiel imposé et de toute forme de précarité ;
- Un véritable déroulement de carrière et un accès aux postes à responsabilité pour toutes les femmes
- L'application effective du principe "à travail de valeur égale, salaire égal" par la reconnaissance des qualifications des femmes ;
- Le droit à un environnement de travail sans pression sexiste, sans harcèlement et sans violences sexuelles ;
- Une organisation du travail qui ne repose plus sur une division sexuée du travail.

